

Au fil de l'eau

LETTRE D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR

N°13 • MARS 2009

Arrêt du désherbage chimique, la commune de Trémereuc témoigne

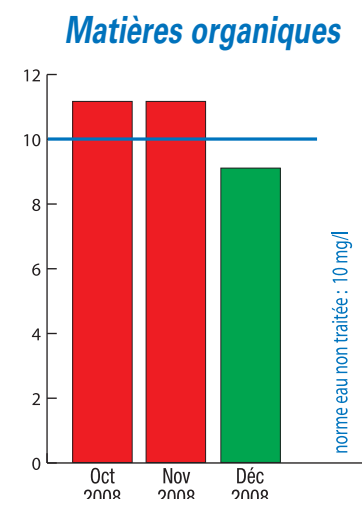
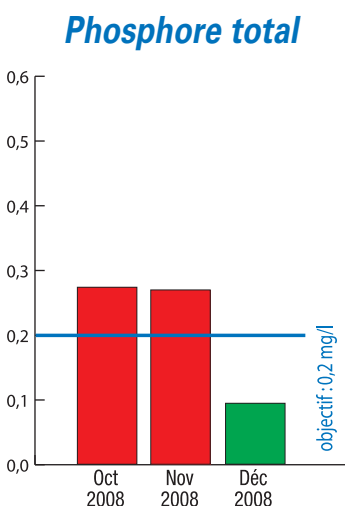
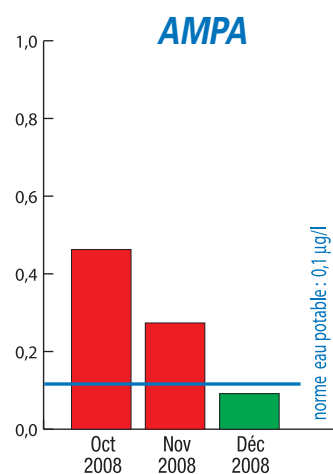
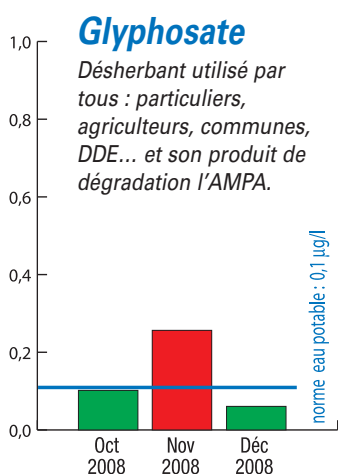
La qualité de l'eau du Frémur avant traitement*

SOMMAIRE

Page 1
La qualité de l'eau

Pages 2-3
Arrêter les désherbants chimiques, c'est possible ! : la commune de Trémereuc témoigne

Page 4
Feuilleton « mieux connaître l'eau du robinet », 3^e épisode



*Station de Trémereuc • source Conseil Général 22 et SMPEPCE

Les concentrations en phosphore et matières organiques dépassent les normes sauf au mois de décembre. Le prélèvement de décembre a été effectué en dehors d'une période pluvieuse, alors qu'en octobre et novembre, l'eau a été prélevée pendant la pluie. Les eaux qui ruissellent pendant la pluie se chargent d'éléments (nitrates, phosphates, matières organiques) que l'on retrouve dans la rivière ensuite. C'est ce phénomène que l'on observe sur les graphes présentés.

Concernant le glyphosate (désherbant utilisé par tous) et son produit de dégradation l'AMPA, malgré une utilisation moindre l'hiver, on retrouve ces molécules dans le Frémur, et à des concentrations qui dépassent les normes dans certains cas.

Mobilisons-nous ensemble

Arrêter les désherbants chimiques, c'est La commune de Trémereuc témoigne

Dans les exploitations agricoles, dans les jardins particuliers, ou sur les trottoirs et espaces verts des communes, le désherbage ne se fait pas sans respecter des règles essentielles pour protéger l'environnement. La commune de Trémereuc a modifié en quelques années ses pratiques de désherbage pour protéger l'eau du Frémur mais aussi la santé de l'agent communal applicateur et celle des habitants. Pierre Laferté, Maire de Trémereuc témoigne, un exemple à suivre...

Quelle était la problématique du désherbage dans la commune de Trémereuc ?

Pour mieux comprendre notre problématique de désherbage, il faut connaître le développement urbain de la commune. Il y a 50 ans, autour du vieux bourg, ne se trouvaient que quelques lieudits. Petit à petit, un habitat pavillonnaire s'est développé, reliant ces lieudits. Les fossés des voies communales desservant ces habitats ont été busés et recou-

verts de « stérile », mélange de cailloux. Sur ces espaces perméables, l'herbe ne demandait qu'à pousser et considérant que la propreté était de ne voir aucune herbe, la commune utilisait un désherbant chimique sur ces surfaces soit 9 litres par an. La commune avait même une vieille tonne agricole pour traiter deux fois l'an ces espaces.

Comment avez-vous démarré la démarche de réduire les pesticides ?

Dès 2003, nous avons été alertés sur les dangers de ce désherbage chimique. En 2004, nous avons signé la charte de désherbage des espaces communaux avec le syndicat d'eau de la côte d'Émeraude. En 2005, nous avons réalisé un plan de désherbage de la commune. Ce classement nous a permis de déterminer les surfaces en zones rouges, où le risque de pollution est important du fait des surfaces imperméables ou de la proximité à un point d'eau et les surfaces en zones vertes, où le risque de pollution est plus faible et où les désherbants peuvent être utilisés. Le conseil municipal a alors décidé de diminuer l'utilisation des désherbants, particulièrement sur les zones rouges, et d'utiliser d'autres techniques, en accord avec les agents municipaux.



Le mur du presbytère. Sur le stérile, pour ne pas désherber chimiquement, l'herbe est maintenue sur une largeur de 70 cm à 1 mètre

Quelles sont les techniques alternatives que vous avez testées et le résultat vous satisfait-il ?

En 2006, nous avons testé le désherbeur thermique mais cet essai ne fut pas concluant : la saison fut trop humide cette année là et le désherbeur thermique ne donnait pas un résultat assez satisfaisant. De plus, cet appareil

st possible !

OBJECTIF :
**ZÉRO
PESTICIDES
EN 2009 !**



Les agents communaux, Serge BRIARD et André LEBRETON, préparent une zone avant ensemencement. Serge BRIARD précise « avec la tondeuse autoportée, la tonte se fera très facilement et sans prendre de temps supplémentaire ».

convient mieux sur des surfaces imperméables que sur les surfaces perméables. La binette et la balayeuse ont été essayées et adoptées sur les quelques trottoirs de la commune. Le long des vieux murs, nous avons aussi laissé l'herbe repousser ou bien nous avons remis du sable et semer de la pelouse à pousse lente, sur les espaces peu utilisés en stationnement. Cela s'entretient pas la tonte et le rotofil.

Et depuis, quelles sont les avancées ?

Nous ne regrettons pas le choix des trottoirs enherbés qui embellissent la commune et depuis nous avons augmenté leur surface. En 2009, nous arrêtons même totalement l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour les désherbages très localisés nous utiliserons la binette. Pour les trottoirs enherbés, nous utiliseront la tondeuse ou le rotofil ; certains trottoirs sont « désherbés » par le stationnement des voitures. Nous sommes conscients qu'il faut encore convaincre une partie de la population de ce choix. Il faut que les mentalités évoluent vers des critères différents d'esthétique en milieu urbain. Nous sommes convaincus que l'herbe peut retrouver une place et un rôle dans la commune, tout en la maîtrisant.

Evénements à venir

FÊTE DU PRINTEMPS À PLEURTUIT

le 21 mars 2009. Sur le thème de l'environnement, le syndicat y présentera deux expositions : une sur le jardinage au naturel et l'autre sur les lessives sans phosphates

« BIENVENUE DANS MON JARDIN »

les 13 et 14 juin 2009. Cette opération régionale permet à chaque particulier jardinier d'ouvrir les portes de son jardin au naturel. Pour plus d'informations et inscription (souhaitée avant le 17 avril 2009) :

Dpt 22 : Pays touristique de Dinan,
Nathalie ROULON 02 96 39 62 64

Dpt 35 : CIELE, Thierry MOUNIER :
02 99 54 42 98, ou sur internet :

<http://www.mce-info.org/jardinsnaturels/index.php>
inscrivez-vous !

NOUVEAU SITE WEB

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude a un site internet :

www.syndicat-eau-cote-emmaude.fr

RAPPEL DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

DU 1^{ER} FÉVRIER 2008 :

NE TRAITEZ PAS À PROXIMITÉ DE L'EAU

• sur les avaloirs, caniveaux et bouche d'égout

• à moins d'un mètre des fossés, puits, petits cours d'eau

• à moins de 5 mètres d'une rivière et d'un plan d'eau

Plus d'infos sur :

<http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

L'eau au quotidien

Feuilleton « Mieux connaître l'eau du robinet : explications des résultats d'analyses de l'eau distribuée » en 5 épisodes.

3^E ÉPISODE : TURBIDITÉ, CONDUCTIVITÉ, PH, KESAKO ?

L'eau est un des éléments les plus contrôlés en France. Pour garantir la qualité sanitaire de l'eau du robinet, la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, fait des analyses depuis l'usine jusqu'aux consommateurs.

Une fois par an, à l'occasion d'une facturation, vous recevez un bilan simplifié d'analyses de l'eau potable distribuée. Les résultats des analyses sont également affichés en mairie.

Bien que certains paramètres soient très connus comme les nitrates, le fer, le chlore ; d'autres le sont beaucoup moins comme la turbidité, la conductivité, le pH.

Mais à quoi correspondent exactement ces paramètres et comment les interpréter ?

La turbidité, désigne la teneur en particules qui troublent l'eau. La valeur limite est de 2 NTU (Unité de Turbidité Néphélométrique). La turbidité de l'eau potable est généralement très faible sauf cas particulier liés notamment à des problèmes de canalisation. L'eau produite à partir du Frémur respecte toujours la valeur limite de 2 NTU.

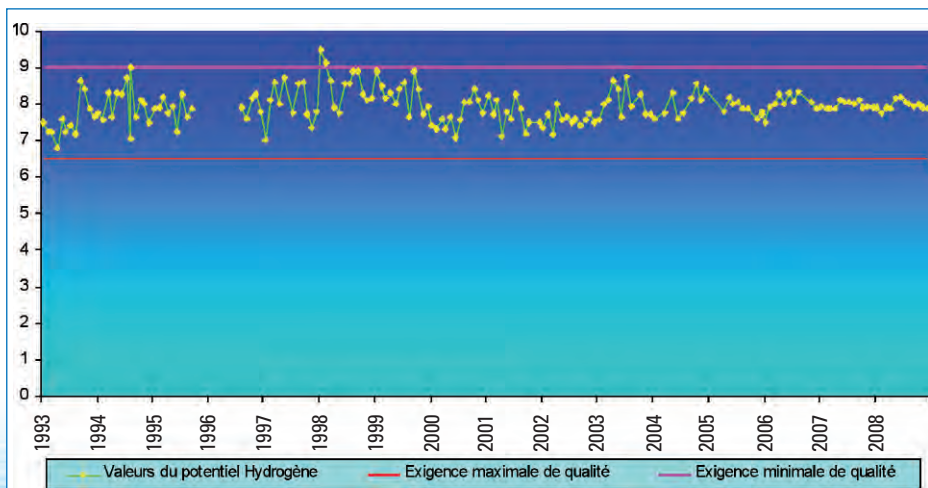
La conductivité, est la conductivité électrique des ions présents dans l'eau. Mesurée en micro siemens par centimètre ($\mu\text{S}/\text{cm}$) elle permet d'apprécier la teneur en sels dissous dans l'eau. La présence de matières minérales dissoutes en quantité raisonnable donne à l'eau un goût agréable et apporte à l'organisme de nombreux éléments indispensables. Un excès de certains sels peut rendre l'eau désagréable à boire (Chlorure de sodium ou de magnésium) ou même provoquer des désordres physiologiques (Sulfate de Magnésium laxatif, propriété de certaines eaux minérales). C'est pourquoi la réglementation fixe des limites de concentration pour ces ions.

Valeur de conductivité pour l'eau ($\mu\text{S}/\text{cm}$)	
Eau pure	0.055
Eau distillée	0.4
Eau de Montagne	1.0
Eau du Frémur*	526
Max. pour l'eau potable	1055
Eau de Mer	56 000

La pH traduit l'acidité ou l'alcalinité d'une solution, la neutralité étant à pH 7. Pour être potable, l'eau ne doit être ni trop acide, ni trop basique mais proche de la neutralité. La valeur doit être comprise entre 6,5 et 9. Si besoin le pH de l'eau potable est rectifié avant distribution en ajoutant un acide ou une base.

Valeurs de pH de l'eau mise en distribution à l'usine Pont-Avet sur le Frémur - depuis 1993

La stabilisation dans le temps des valeurs de pH indiquent que la filière de traitement a été perfectionnée



source : DDASS d'Ille et Vilaine service santé environnement, Michel GARCIN

Au fil de l'eau

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet • Rédactrice : Bérangère Hennache
Conception graphique : Eole Communication
Dépôt légal : Mars 2009 • Document imprimé à 5 000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique



Syndicat Mixte de
Production d'Eau Potable
de la Côte d'Emeraude